

-----  
Canton d'Arbois-----  
MAIRIE  
DE**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

-----  
Tél : 03 84 37 47 38[communedevillettelesarbois@orange.fr](mailto:communedevillettelesarbois@orange.fr)**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS**

Présents : Bernard ONCLE, René PARISOT, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie-Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT.

Excusés : Dominique Gasner, donne pouvoir à Yves Reynaud

Secrétaire de séance : René Parisot

La séance est ouverte à 18h35

Le compte-rendu de la réunion du 20 février 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour :

- Vente « Maison Chuard »
- Devis reprise tracteur tondeuse ISEKI
- Bureau des élections départementales
- Questions diverses

1. Vente « Maison Chuard »

-L'agence Actuelle Immobilier fait savoir qu'une personne est intéressée par l'achat de la « Maison Chuard » et, après négociations, en propose 55 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte cette proposition et donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette vente.

-Conformité amiante, plomb, électricité, gaz : la durée de validité des études menées lors de l'achat de la propriété est dépassée. Le coût des nouvelles analyses s'élève à 400€ TTC. Accepté à l'unanimité.

-Délimitation du terrain vendu avec la maison (13 ares au total) et échange commune/Claude Amiet pour limite rectiligne. Le devis du Cabinet Colin est de 749 € HT pris en charge par moitié par chaque demandeur, soit 374,50 € HT pour la commune. Accepté à l'unanimité.

2. Devis reprise du tracteur tondeuse ISEKI.

La société Vanotti offre 2 000 € HT pour la reprise du tracteur ISEKI TX23, dont le moteur est hors d'usage, et pour le broyeur sur prise de force de marque Carroy Girandon qui n'était plus utilisé. Accepté à l'unanimité.

Le tracteur et le broyeur sont sortis de l'actif. Le maire est autorisé à signer le certificat de réforme.

3. Bureau des élections départementales

4. Questions diverses

-Travaux salle des fêtes : le maire fait part du dernier avenant du lot n°7 chape-carrelages-faiences.

L'entreprise Schiavone refuse de remplacer le revêtement de la scène. La commune ne paiera pas les 1 428,29 € TTC, montant de ces travaux.

-Carte communale : le dossier nécessite la réalisation du zonage d'assainissement de la commune afin de connaître précisément les potentialités du traitement des eaux usées et donc les possibilités de constructions nouvelles. Cette procédure est soumise à enquête publique.

Un seul devis est parvenu à ce jour. La rémunération à allouer au cabinet Verdi pour l'exécution de la mission est fixée à 2 750 € HT, soit 3 300 € TTC. Le conseil à l'unanimité donne pouvoir au maire pour retenir et signer le devis le mieux disant.

-Bruits de voisinage : pour faire suite à différentes demandes, le maire cite l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Jura. Celui-ci précise, dans son article 6, que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

.les jours de semaine (du lundi au samedi) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

.les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Informations

-Réunion de la commission « finances » le mardi 17 mars 2015 à 18h avec la participation du trésorier public M. Accary. Après accord du conseil, la commission « finances, marché..... » est composée de : B. Oncle, M.O. Foyet, P. Amiet, D. Gasner, L. Louis, Y. Reynaud.

-Prochaine réunion du conseil: le 3 avril 2015 à 18h30.


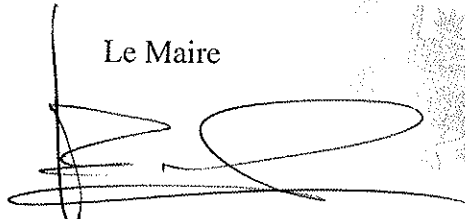
La séance est levée à 19h25

Le secrétaire de séance

René PARISOT



Le Maire



Bernard ONCLE